

Délibération n°10/06/2026-31

du mercredi 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 29 mai 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 18
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Marc CECCALDI, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Loris MARTIN, Sébastien NOURIAN, Antoine BOLLASINA, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Frédérique DUMICHEL, Laure SCANDOLERA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Pierre VASARELY (Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI), Florian GAITE (Juliette NORMAND-BEORCHIA)
- Absents : Kayané BIANCO ROATTA, Carlos CASTELEIRA

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Délégations de signature de la Directrice à la Coordinatrice des études et de la recherche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 12

Considérant la délibération n°10/06/2026-28 du 10 juin 2026 relative aux délégations du conseil d'administration à la Directrice

L'article 12 des statuts de l'EPCC dispose que le directeur peut déléguer sa signature à un ou plusieurs collaborateurs placés sous son autorité.

Afin d'assurer la continuité du service public et de faciliter la gestion de l'école, la directrice, madame Barbara SATRE, souhaite renouveler les délégations de signature suivantes à la coordinatrice des études et de la recherche, madame Julie KARSENTY :

- Arrêtés des aides financières attribuées aux étudiants (diplômes A3/A5, défraiement)
- Tout document lié au régime spécial d'études
- Conventions de stage au niveau national des étudiants

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°20/11/2024-52 du 20 novembre 2024 relative aux délégations de signature de la Directrice à la coordinatrice des études et de la recherche
- PREND acte des délégations de signature que consentira la directrice, madame Barbara SATRE, à la coordinatrice des études et de la recherche, madame Julie KARSENTY

Fait à Aix en Provence

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI